



II.D

NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR J. DELORS
Président de la Commission

Objet : Comparaison des 2 documents sur l'Union Economique soumis au Comité d'Etude pour l'Union Economique et Monétaire.

Lors de sa réunion du 10 octobre, le Comité examinera deux documents :

- l'un de K. O. Pöhl : "Outline of problems connected with a European Economic Union"
- l'autre des rapporteurs : "Economic Union : implications of a Monetary Union" (TPS/GB).

Ces deux notes traitent de l'Union Economique située dans un certain rapport, pas toujours le même, avec la construction monétaire européenne. Au delà de certaines analogies, elles développent deux logiques différentes, qui ne sont pas sans évoquer "l'école économiste" et "l'école monétariste" du temps du Rapport Werner. La discussion peut mener à des conclusions qui peseront sur la suite des travaux du Comité.

I. Les points communs des deux approches

a) Un accord sur l'identification des composantes de l'Union Economique, sinon sur leur pondération.

1. Le marché intérieur, c'est à dire :

- la libre circulation des hommes, des biens, des services et des capitaux (bien que TPS/GB rattachent la libre prestation de services financiers à l'Union Monétaire).
- la mise en place d'un cadre législatif minimal dans les domaines de la concurrence, de la fiscalité, et de la protection sociale.

Copie : M. Dixon

2. La coordination des politiques économiques (i.e. non-monétaires) dont on s'accorde à reconnaître qu'elle est actuellement peu effective et de toute manière précaire.
 3. Une certaine contrainte monétaire, s'exprimant à travers la nécessité d'assurer stabilité et prévisibilité aux taux de change.
- b) La qualité de l'Union Economique s'enrichit si on associe celle-ci au concept plus large d'Union Economique et Monétaire.

1. L'impossibilité de recourir à la modification du taux de change accentuera la sévérité et l'efficacité des ajustements induits par les forces du marché en cas d'apparition de fortes distorsions dans les compétitivités relatives (modification de la rémunération ou délocalisation des facteurs de production).
2. la poursuite du grand dessein politique qu'est l'U.E.M., conduit à se départir de l'économisme et d'une réflexion limitée aux conditions de stabilité du système économique européen et à traiter, au moins partiellement, des inégalités de développement et de niveaux de vie. Bien que la manipulation du taux de change ne soit pas un instrument utile pour résorber celles-ci, et donc que sa suppression ne soit pas de nature à modifier sensiblement les données du problème, les auteurs abordent, dans le contexte élargi de l'U.E.M., les développements possibles de la politique régionale et des transferts budgétaires, tant au niveau communautaire qu'au niveau national. Ils sont en revanche discrets sur la possibilité de donner une ampleur nouvelle aux instruments financiers communautaires.

II. Deux démonstrations différentes

- a) K. O. Pöhl tend à dramatiser les contraintes additionnelles que l'Union Monétaire implique nécessairement pour l'Union Economique. Celles-ci seraient même tellement fortes qu'on ne saurait s'en remettre aux seules forces du marché pour y répondre. Il en irait de la crédibilité du projet d'U.E.M.

Il faudrait notamment limiter strictement l'autonomie budgétaire, forger un consensus sur les différents aspects de la politique économique, organiser de puissants transferts financiers entre les Etats Membres, soit au niveau des budgets nationaux, soit par l'intermédiaire d'un budget communautaire qui devrait atteindre à une réelle signification macroéconomique.

La conclusion de K. O. Pöhl est un appel au réalisme. La raison commanderait de s'en tenir à une conception "douce" de l'Union Economique, dont la composante monétaire serait le S.M.E. pratiquement tel qu'il est aujourd'hui. En revanche des progrès institutionnels pourraient être recherchés du côté de la coordination des politiques économiques (i.e. dépasser le stade des "orientations" communautaires).

- b) TPS/GB font profession de "doute méthodique" et s'efforcent de ne pas surestimer à priori l'ampleur des implications économiques de l'Union Monétaire, compte tenu notamment de ce qu'est la réalité d'aujourd'hui. Après tout les petits pays du S.M.E. auraient déjà renoncé pour une assez large part à l'autonomie de leur politique économique et budgétaire, sans qu'ils aient à ce jour demandé, et en tout cas obtenu, une "compensation" dans la définition effective d'une politique économique communautaire. Quant aux pays plus importants ils surestiment probablement leur marge d'autonomie.

En revanche il ne faudrait pas sousestimer la portée des politiques d'accompagnement du marché intérieur, convenues ou à venir, dans les domaines de la politique régionale, de la politique sociale, de l'environnement, etc....

Enfin pour ce qui est d'atteindre à la cohérence nécessaire des politiques budgétaires dans le cadre de l'Union Monétaire, on pourrait s'en remettre assez largement aux contraintes de marché, dès lors qu'il serait convenu que la monétisation de la dette publique serait impossible et que les Etats n'auraient plus d'accès privilégié au marché financier.

La conclusion de ce discours est que les contraintes économiques nécessairement liées à l'Union Monétaire ne sont pas en elles-mêmes de nature à y en faire un projet utopique.

III. Quelles conclusions possibles pour la discussion du Comité?

- a) les conclusions à écarter sont les suivantes :

. retenir l'option "douce" de l'Union Economique, même comme étape intermédiaire, puisqu'elle s'analyse comme la somme du marché intérieur, d'un renforcement de la coordination des politiques économiques et rien, ou presque, du côté de la coopération monétaire (si ce n'est un élargissement du S.M.E. aux pays qui se trouvent aujourd'hui en dehors).

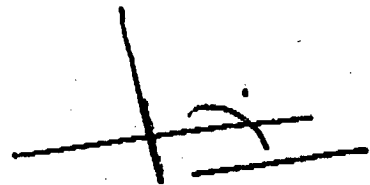
admettre sans réserve que la contrainte de l'Union Monétaire (même réduite à la fixité irrévocable des taux de change) implique per se une mutation qualitative de l'Union Economique. C'est un changement de degré et non pas de nature.

b) les conclusions à rechercher paraissent être doubles :

faire admettre que le choix à faire pour ou contre l'Union Monétaire ne peut être subordonné à la seule appréciation du caractère plus ou moins exigeant de ses implications économiques. C'est d'abord un choix de souveraineté monétaire (peut-on ou non renoncer solennellement à recourir à l'instrument du taux de change?) et de nature politico-financière (accord pour lutter en outre contre les inégalités structurelles).

conclure que la réalisation de l'U.E.M. procède d'une démarche à mener parallèlement sur 2 (ou 3) fronts :

- la monnaie
- l'économie
- (- la convergence des performances et des structures)



Jean Paul [illegible]
[illegible]